

Pial les Hautes Vallées

Réunion d'information pour les AESH du secteur

Jeudi 1 juin 2023 au collège les Hautes Vallées, à 16 h 30

Membres présents :

- Estelle Weber, principale, pilote du Pial
- Michel Giraud-Sauveur, coordonnateur du Pial pour le premier degré
- Stéphanie Anthouard, coordination du service de l'école inclusive
- Les AESH : Sylvie Alfred Dit Vendrin, Emma Wright, Géraldine Faure Brac, Ghislaine Botalla, Anne Ramuz, Perrine Marie

Principaux points abordés :

- **Les AESH expriment quelques remarques**
 - Mme Alfred Dit Vendrin fait remarquer qu'une AESH doit payer son repas lorsqu'elle travaille pendant la pause de midi. Mme Weber précise effectivement qu'il n'est pas possible de faire autrement.
 - Pour l'année prochaine, il faudra réfléchir à ce que l'AESH puisse disposer d'une pause avant la pause de midi, par exemple de 11 h à 12 h.
 - Il faudra lier cette réflexion avec le décret d'application qui est en attente concernant la possibilité pour une AESH de réaliser un accompagnement pendant la pause de midi en heures supplémentaires.
 - Les AESH jugent que l'accès aux informations est facilité par la rubrique spéciale PIAL le site du réseau les Ecrins et par le Padlet du service de l'école inclusive
 - La formation :
 - Les AESH apprécient davantage les formations en présentiel, par rapport aux formations en distanciel
 - Mme Anthouard explique que dès septembre 2023 les AESH auront accès à un plan de formation ; certaines formations seront réalisées à distance.
 - Important : les inscriptions doivent être réalisées dès le début du mois de septembre.
 - Il est possible d'organiser aussi, à Guillestre, une formation sur un thème très précis. Les AESH expriment une première piste :
 - La mise au travail des élèves ; comment réagir face aux attitudes d'opposition ? Quelle vigilance avoir lorsqu'un élève refuse durablement la présence de l'AESH ?
 - En fin d'année, au collège il y a parfois des AESH qui peuvent être disponibles pour renforcer les accompagnements dans les écoles. Procédure retenue :
 - L'AESH qui travaille au collège, après concertation avec Mme la Principale, informera le coordonnateur du PIAL de ses disponibilités.
- **Le protocole d'accompagnement** : il permet de définir ce que doit faire l'AESH auprès de l'enfant ; il définit ce qu'il faut mettre en œuvre pour permettre aux élèves de devenir autonome.
 - À compléter au crayon papier car il est évolutif
 - Il permettra à une AESH remplaçante de s'investir efficacement auprès de l'élève
 - Il est rédigé en équipe entre l'AESH et les enseignants
- **Procédure de Cédésation après trois années de CDD** ; le service de l'école inclusive a adressé un mail aux AESH concernées. Un entretien professionnel doit avoir été réalisé depuis moins de 2 ans.
- **M Giraud-Sauveur précise les modalités d'attribution des aides humaines mutualisées** : environ 6 heures d'aide mutualisée, dans le respect de la notification de la MDPH. Pour certaines situations très particulières, l'enseignant référent peut alerter sur la nécessité d'ajouter quelques heures.
- **Rappel des modalités pour accéder aux informations sur le fonctionnement des PIAL :**
 - Rubrique PIAL sur le nouveau site du réseau les Écrins :
 - <https://www.site.ac-aix-marseille.fr/reseau-lesecrins/spip/>

- Dans cette rubrique les AESH retrouvent le lien vers le Digipad qui regroupent les documents à utiliser et qui seront mis à jour régulièrement
- **Informations de ressources humaines** – Mme Anthouard fournira quelques documents ressources :
 - Forfait mobilité durable
 - Indemnités de transport
 - CESU – Supplément familial de traitement – Cumul d’activités – Pass éducation – Action sociale en faveur du personnel -
- **Préparation de l’année 2023-2024**
 - La situation actuelle du PIAL :
 - Une AESH du PIAL est en congé maternité
 - Une AESH met fin à son contrat fin août – elle travaille actuellement dans les écoles du Queyras
 - Un AESH devrait mettre fin à son contrat début juin
 - Une AESH demande son changement pour le PIAL d’Embrun
 - Les affectations des AESH seront communiquées fin août
 - Dans la mesure du possible chaque AESH est affectée sur un ou deux établissements. En cas de situation urgente, du fait d’absences d’AESH ou de nouvelles notifications de la MDPH, il peut s’avérer nécessaire d’affecter une ou plusieurs AESH sur trois établissements.
 - Il y aura des besoins dans le Queyras : St Véran, Abries, Aiguilles, peut-être Arvieux (36 heures en aide individualisée, 18 h au moins en aide mutualisée). Il sera nécessaire que des AESH se rendent dans les écoles du Queyras à la rentrée.
 - **Chaque AESH est invitée à adresser dès que possible à Michel Giraud-Sauveur un mail pour lui communiquer deux informations :**
 - sa préférence pour l’année prochaine concernant le public suivi (école ou collège ou les deux)
 - et sa préférence concernant le secteur géographique : indiquer au moins 4 établissements, dont au moins une école située dans le Queyras : Arvieux, St Véran/Mollines, Abries ou Aiguilles.
 - Important : ces souhaits seront pris en compte dans la mesure du possible, la couverture des besoins des élèves étant prioritaire.

Michel Giraud-Sauveur, coordonnateur du PIAL